

Préambule

Les présentes conditions générales de vente sont conclues d'une part par la société Gab by light au capital de 2.000.000 FCFA, BP 1925 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 2014B18506,

et d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à l'acquisition par l'offre Tontine Solaire, de solutions solaires de la gamme Pico+ dénommée ci-après " l'acheteur ".

Objet

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre Gab by Light et l'acheteur et les conditions applicables à tout achat, que l'acheteur soit professionnel ou consommateur.

Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Gab by Light.

Gab by Light se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

Caractéristiques des produits et services proposés

Les produits et services offerts sont ceux qui figurent dans le catalogue Gamme Pico+ et les points de vente agréés par Gab by Light.

Ces produits et services sont disponibles dans la limite des stocks.

Chaque produit est accompagné d'une notice de fonctionnement sur ou dans son emballage.

Commandes

L'acheteur, qui souhaite acquérir un produit ou un service doit obligatoirement :

- Valider sa commande par signature : bordereau de souscription de vente Gab by Light Tontine Solaire ainsi que le bordereau d'engagement Tontine Solaire ;
- Fournir une pièce d'identité valide
- Vérifier sa commande ;
- Être entouré de minimum 4 autres membres et maximum 11 autres membres
- Effectuer le paiement dans les conditions prévues ;
- Attester de la réception des produits et/ou services choisis

En cas de souscription en différé la période totale d'acquisition ne peut dépasser 12 mois.

La confirmation de la commande entraîne acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction.

Gab by Light communiquera, par tous moyens, confirmation de la commande enregistrée.

- courrier électronique (mail, texto, message whatsapp)
- reçu d'acompte
- en direct

Modalités de paiement

La gamme Pico+ proposée à l'acheteur est accessible sous différents modes de règlement :

- Règlement cash à 100% (voir Conditions Générales de Vente spécifiques)
- Règlement par mensualités, maximum 12 mensualités (voir Conditions Générales de Vente spécifiques)
- Règlement via l'offre Tontine Solaire (présentes Conditions Générales de Vente spécifiques)

Pour les particuliers comme les entreprises, le règlement de l'acquisition sera entamé voire quasi-total au moment de la livraison. Gab by Light se donne le droit d'anticiper la livraison sous conditions et au cas par cas. Les paiements seront effectués par virement sur le compte bancaire de Gab by Light (l'acheteur devra alors fournir une attestation de domiciliation) et/ou espèce. Les règlements via monnaie mobile peuvent être exceptionnellement accordés, les frais de retrait étant à la charge de l'acheteur.

Tous les règlements seront consignés dans la grille de paiement jointe au dossier de l'acheteur.

Défaut de paiement

Gab by Light pratique une politique d'indulgence au regard du premier défaut de paiement. L'acheteur peut bénéficier d'un différé d'un mois sur son acquisition. Si un second défaut de paiement se présente l'acheteur sort du programme d'acquisition Tontine Solaire.

Si le second défaut de paiement intervient **avant** le mois de livraison de l'acheteur :

- 1) Il peut choisir de réintégrer un programme individuel Cash et Mensualité à posteriori, dans ce cas Gab by Light conserve la totalité de son acompte comme

avoir pendant une durée maximale de 3 mois. Au-delà et sans règlement supplémentaire, l'acheteur devra utiliser son acompte et acquérir des équipements du catalogue des gammes Pico+ ou Pico à la carte pour un montant équivalent. Attention, dans ce cas Gab by Light conservera en pénalité pour gestion de dossier, un acompte équivalent à 15% du montant total de l'acquisition de départ.

- 2) L'acheteur peut également choisir d'utiliser sans plus attendre son acompte et acquérir des équipements du catalogue des gammes Pico+ ou Pico à la carte pour un montant équivalent. Attention, dans ce cas Gab by Light conservera en pénalité pour gestion de dossier, un acompte équivalent à 10% du montant total de l'acquisition de départ.

Si le second défaut de paiement intervient **après** le mois de livraison de l'acheteur :

Les équipements livrés qui n'auront pas encore été réglés par l'acompte total versé par l'acheteur, seront récupérés et conservés au magasin Gab by Light en attente du choix de l'acheteur sur la suite de son programme d'acquisition. Les frais de désinstallation et de stockage seront pris en charge par l'acheteur.

L'acheteur peut choisir de réintégrer un programme individuel Cash et Mensualité à postériori. Dans ce cas Gab by Light conserve les équipements non réglés pendant une durée maximale de 3 mois. Au-delà et sans règlement supplémentaire, l'acheteur perdra la propriété des dits équipements. Ils seront vendus d'occasion.

Si reprise du respect des conditions générales de vente, l'ensemble des équipements sera relivré et réinstallé au frais de l'acheteur.

Livraisons

Les livraisons s'effectueront dans la zone géographique convenue entre l'acheteur et Gab by Light, zone précisée dans le bordereau de souscription individuel. Par défaut il s'agira d'une mise en livraison en magasin Gab by Light ou sur stand d'exposition.

L'acheteur sera livré conformément à la place qu'il occupe au sein de la tontine solaire.

Comme dans toute expédition, il est possible de subir un contre temps ou que le produit s'égaré. Dans un tel cas, Gab by Light contactera le transporteur pour démarrer une enquête. Tous les efforts seront mis en œuvre, aussi longtemps que nécessaire, pour retrouver le colis.

Installation

La gamme Pico+ de Gab by Light est présentée sans tarification d'installation, chaque projet et site étant différent. Une facture additionnelle est à prévoir par l'acheteur. Elle pourra être réglée par anticipation dans ses mensualités ou régler en direct au moment de l'installation. Le règlement par anticipation implique une visite de site préalable.

L'installation de KIT SOS et KIT AUTONOMIE ENERGETIQUE via l'offre tontine solaire est comprise dans le coût d'acquisition. Les seuls frais supplémentaires qui pourraient survenir seront ceux liés au choix d'extension de câbles par l'acheteur et/ou aménagement spécifiques.

Garantie

Tous les produits fournis par Gab by Light bénéficient d'une garantie :

- 2 années pour les panneaux solaires
- 1 année pour les batteries solaires et extension
- 6 mois pour tous autres équipements

En cas de non-conformité d'un produit vendu, il pourra être retourné à Gab by Light qui le reprendra, l'échangera (sous réserve de disponibilité de stock) après constat du défaut. Toute demande devra être effectuée :

- par courriel : balle.gbl@gmail.com
- ou appel au +241 62 64 66 09/ +241 77 29 38 34.

En cas de problème de fonctionnement d'une des solutions solaires Gab by Light, nous vous invitons **en priorité** à nous contacter et nous décrire les problèmes rencontrés et les manipulations qui ont été faites. Ne pratiquer aucunes manipulations sur les équipements au risque d'invalider la garantie.

Nous vous indiquerons une série de tests à réaliser pour vérifier le fonctionnement du produit. Si malgré toutes nos indications le produit ne fonctionne toujours pas, nous vous indiquerons la procédure de retour à suivre. **Pour tout équipement renvoyé à tester qui ne présentera aucun défaut, les frais de retour seront également à la charge de l'acheteur.**

Délai de rétractation

En tant que consommateur, l'acheteur bénéficie d'un droit de rétractation maximal de 7 (sept) jours ouvrés, après validation et acceptation de sa commande.

En cas d'utilisation de ce droit par l'acheteur, toute somme d'argent perçue par Gab by Light fera l'objet d'un remboursement, sans pénalités, dans un délai maximal de 7 (sept) jours ouvrés. Aucune des parties ne sera alors redevable de quoique ce soit envers l'autre.

Archivage - Preuves

Gab by Light archivera les bordereaux de souscriptions et les reçus sur un support fiable et durable constituant une copie.

Les registres informatisés de Gab by Light seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenues entre les parties.

Force majeure

Aucune des parties n'aura failli à ses obligations contractuelles, dans la mesure où leur exécution sera retardée, entravée ou empêchée par un cas fortuit de force majeure. Sera considéré comme un cas de force majeure tout fait ou circonstance irrésistible, extérieur aux parties, imprévisible, inévitable, indépendant de la volonté des parties et qui ne pourra être empêché par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

La partie touchée par de telles circonstances en avisera l'autre dans les dix jours ouvrables suivant la date à laquelle elle aura eu connaissance.

Les deux parties se rapprocheront alors, dans un délai de trois mois, sauf impossibilité due au cas de force majeure, pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à une durée de un an, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux qui sont habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux gabonais : le blocage des moyens de transports, tremblement de terre, incendies, tempêtes, inondation, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes.

Droit à l'image

En souscrivant à nos offres Gamme Pico+ Gab by Light l'acheteur sera invité à représenter Gab by Light en tant que client. Ainsi il accepte l'utilisation des clichés image et vidéos, effectués comme support de communication pour Gab by Light. Ces clichés seront diffusés sur nos réseaux et site internet.